Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_082-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/082 **Séance du 21 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Jean-René BEASSE (représenté par M. Arthur DA SILVA), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN) et M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON).

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HÉNON

Objet : 3.2 : Finances – Demande de subvention
Demande de subvention au titre du contrat départemental de solidarité territoriale

Madame le Maire informe l'assemblée que par la délibération n°2025/056 du 15 mai 2025, la commune avait sollicité une subvention auprès du département d'Ille-et-Vilaine, au titre du contrat départemental de solidarité territoriale, pour la réalisation d'aménagements cyclables aux abords de l'école Louise Michel. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du déploiement du schéma directeur des mobilités.

Ces aménagements pouvaient en effet bénéficier d'un financement au titre du contrat départemental de solidarité territoriale signé entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel.

Elle précise néanmoins que selon les arbitrages qui ont depuis été rendu par le Département et la Communauté de communes, le taux de subvention pouvant être accordé pour le projet a été plafonné à 25%.

Madame le Maire propose ainsi au Conseil municipal de modifier le plan de financement et le montant sollicité auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

Aménagement mobilités douces école publique Louise Michel

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	Taux
Etudes préalables	4 500,00	Etat (DETR-DSIL-FOND VERT)	116 106,12	25,21%
Maîtrise d'œuvre	22 600,00	Département – Pacte des mobilités	18 420,35	4%
Travaux	433 408,77	Département - CDST	115 127,19 €	25%
		Commune	210 855,11 €	45,79%
Total	**460 508,77**	**Total**	**460 508,77**	**100%**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_082-DE

Feuillet n°120

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du contrat départemental de solidarité territoriale pour un montant de 115 127,19 € pour l'aménagement en faveur des mobilités douces au niveau des abords de l'école publique Louise Michel.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 31 mars 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Stéphanie HÉNON